

Vade mecum: modalités et critères d'évaluation

Les modalités d'évaluation

Chaque champ d'étude (médiéval, moderne, contemporain, architecture et urbanisme) présente une méthodologie qui lui est propre et qui est justifiée par ses différentes approches. Les exigences académiques restent néanmoins les mêmes.

Par exemple, selon le champ, il peut être demandé une bibliographie chronologique, thématique, ou encore alphabétique, en accord avec la méthodologie employée. Mais dans tous les cas, la bibliographie doit suivre les normes rédactionnelles propres à chaque enseignement et être pertinente au regard du sujet traité.

La charge de travail demandée est similaire dans tous les champs, mais répartie différemment en fonction de l'organisation de l'enseignement (exposés individuels ou en groupe, travaux pratiques, travaux écrits, etc.). Pour rappel, un crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail (https://www.unige.ch/etudiants/certificat-diplome-mas).

Pour les conditions générales de validation des modules (cours, cours-séminaire, séminaire), il est nécessaire de se référer au plan d'études. Les exigences et les modalités d'évaluation (attestation, contrôle continu, examen écrit ou oral) sont déterminées au début de l'enseignement et sont induites par le sujet et la méthode : par exemple, pour les examens oraux, le temps de préparation, le nombre d'images présentées (vues en cours ou non), etc.

Les critères d'évaluation

Pour que son travail ou examen (écrit ou oral) soit jugé satisfaisant, l'étudiant.e doit tenir compte des critères ci-dessous :

1. Analyse critique

Selon son objet d'étude et en faisant preuve d'esprit critique, l'étudiant.e doit mettre en pratique la méthode propre à chaque enseignement, après avoir déterminé une problématique et défini des objectifs clairs.

2. Connaissances

Il/elle est capable de situer son objet dans son contexte (historique, artistique, social). L'étudiant.e connaît et maîtrise l'historiographie. En mobilisant les connaissances acquises au cours de l'enseignement, il/elle doit être en mesure d'apporter un point de vue personnel et critique sur la littérature primaire et secondaire. Chaque information tirée de celle-ci doit impérativement être référencée en note de bas de page ou mentionnée dans un travail oral.

3. Structure

L'étudiant.e fournit un travail qui suit une organisation cohérente, comportant plusieurs parties (introduction, développement, conclusion). La structure doit être uniforme et régie par une logique (ligne directrice, transitions) sur l'ensemble du travail.

4. Expression et style (écrit/oral)

À l'écrit ou à l'oral, l'étudiant.e doit s'exprimer correctement (orthographe, syntaxe, ponctuation). Il/elle doit faire preuve de précision et de concision, en utilisant un vocabulaire technique approprié. La mise en forme des citations et des références à la littérature primaire et secondaire (notes de bas de page et bibliographie) doit respecter les normes rédactionnelles académiques.

Ces critères d'évaluation s'appliquent uniformément aux quatre champs d'études, quelle que soit la forme des travaux demandés. La pluralité des approches et des méthodes liées à ces champs amène cependant différentes modalités d'évaluation qui témoignent de la richesse et de la diversité des enseignements dispensés en Histoire de l'Art à l'Université de Genève.

Ce *vade mecum* fut rédigé le 4 mai 2020 en réponse à l'enquête sur l'évaluation d'enseignement en BA et MA en Histoire de l'Art.